

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MARS 2014 À 19H30 PROCÈS-VERBAL

Tenue à la salle du conseil municipal au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Jean-Marie Laplante Le Maire

Daniel Roy žΣ Les conseillers:

M. Marcel Bonneau

Mme Lynda Cusson M. Pierre Dagenais

Mme Marie-Eve Massé

M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda 37-03-2014

Il est proposé par Daniel Roy

Richard Houde Secondé par

d'adopter l'ordre du jour et son ما برمت من المناسلة وقد وماه présents caddenda tels que rédigés, en laissant le point VARIA à l'unanimité des

Adoptée

de la séance ь Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 extraordinaire du 18 février 2014

38-03-2014

de la Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 18 février 2014, avec les corrections suivantes :

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2014, ajouter Lynda Cusson à la liste des présences et ajouter à la fin du procès-verbal, avant les signatures

36A-03-2014 Levée de l'assemblée

ll est proposé par Daniel Roy Secondé par Pierre Dagenais Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h40.

Adoption des comptes du mois 39-03-2014

Adoptée

438.38\$ 080.89\$ 336.33\$ 047.51\$ 072.60 \$ 32 22 13 23 23 HYGIÈNE DU MILIEU SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie) URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE LOISIRS ET CULTURE FRAIS DE FINANCEMENT **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** SÉCURITÉ PUBLIQUE VOIRIE MUNICIPALE

14 724.02\$ 763.49\$

0.00<u>\$</u> 106 563.22\$ IMMOBILISATIONS TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2014:

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mars Que le chèque de la compagnie Sani-Éco Inc., pour des couvercles de bac de récupération, soit pour le 2014 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés. moment retenu.

Adoptée

Salar S Salar Sa



N° de résolution ou annotation

Rapport de l'inspecteur municipal

t rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses L'inspecteur municipal fait et des travaux à venir. C particulières, soit :

Opération de ramassage de neige

18 février 2014, l'inspecteur a procédé à une opération de ramassage de la neige sur les principales rues de la municipalité ø

rue du Marché Raccordement à l'égout au 10,

ır la propriété d'excavation à l'égout pour la des travaux d' 'n l y a un problème persistant au niveau du raccordement à située au 10, rue du Marché. L'inspecteur prévoit y faire après de dégel, afin d'aller confirmer l'origine du problème. l y a un problème située au 10, rue d

sont Poste de pompage route 139 Des réparations seront à effectuer au niveau des portes dont les chamières brisées. Ses

est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Rapport du service d'inspection des bâtiments

service <u>o</u> par sont déposés émis, de la liste des permis et certificats l'inspection des bâtiments Jne copie

Premiers Répondants pour le mois de des qn tapport de la coordonnatrice syrier 2014 évrier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-104

répondants des Premiers : février 2014, es du service le mois de 1 coordonnatrice effectuées pour rapport de la Une copie du rapport de la concernant les interventions ous les élus

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

<u> Questions de l'assistance</u>

beules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procèserbal.

paiement de l'impôt foncier : dépôt de la liste des gens endettés /ente pour défaut de paieme envers la municipalité \ucun dossier à transmettre

Sudget 2014: affectation d'un montant de 45 000\$ provenant des surplus non affectés au fonds général pour 2014

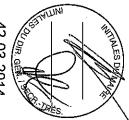
41-03-2014

à l'affectation d'un affectés au fonds 'n conseillers présents de procéder nant des surplus accumulés non nontant de 45 000\$, provenant des énéral pour l'année financière 2014. l est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Pierre Dagenais Et résolu à l'unanimité des cons montant de 45 000\$, provenant

Adoptée

fonds

<u>Escompte pour paiement comptant : modalités de gestion des soldes créditeurs</u> Maintien des modalités établies en 2013, par la résolution #61-03-2013.



42-03-2014

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Soirée des bénévoles : nomination d'un bénévole pour l'année 2014 et participation financière pour l'organisation de la soirée

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

soirée des bénévoles puisque les personnes qui travaillent pour la municipalité rémunérées. Qu'un montant de 100\$ soit versé au Comité des bénévoles, l'organisation d'une soirée hommage au bénévolat. Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas faire de nomination pour la pour sont

Adoptée

Vente de garage sans permis pour l'année 2014 : choix des dates

43-03-2014

ll est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Daniel Roy Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de garage sans permis, aux dates suivantes de tenir les fins de semaine de vente

7 et 8 juin 2014 (remis au 14 et 15 juin 2014 en cas de pluie) 30 et 31 août 2014 (remis au 6 et 732 2014 en cas de pluie) SEPTEMBRE

JORR KETTON

44-03-2014

Adoptée

SPA des Cantons : offre de renouvellement de services pour 2014

service animalier sur appel; CONSIDÉRANT l'offre de service de la SPA des Cantons de Cowansville, pour un

CONSIDÉRANT le document intitulé «TARIFICATION 2014-SPA DES soumis pour la capture des chiens errants et autres modalités relatives : relatives aux animaux; **CANTONS** ×

Secondé par Richard Houde PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la SPA des Cantons, concernant le service sur appel de capture des animaux pour l'année 2014, le tout en fonction des modalités prévues au document soumis et intitulé « TARIFICATION 2014-SPA DES CANTONS ».

Adoptée

Assurance responsabilité civile pour le service des premiers répondants : détermination du montant à inclure dans les dépenses du service pour la répartition aux municipalités desservies

Service des premiers répondants civile générale de la civile générale de la municipalité; CONSIDÉRANT considère l'assurance responsabilité considere l'assurance responsabilité civile pour le incluse dans le montant d'assurance responsabilité

municipalités CONSIDÉRANT QUE pour assurer la répartition des dépenses du desservies, =: est nécessaire d'avoir 듬 montant précis service pour cette

CONSIDÉRANT QUE les montants fournis en 2013 peuvent servir de référence pour établir une base de calculs comparatifs;

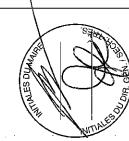
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer à 845.40\$ le montant à répartir aux municipalités desservies pour la dépense en assurance responsabilité civile pour l'année 2014 et que ces montants servent de référence pour la base de à chaque année subséquente

Adoptée

conseil, ***Mme Marie-Eve Massé s'absente de la table des délibérations et quitte la salle du onseil, avant la présentation de ce point. 45-03-2014



46-03-2014

N° de résolution ou annotation

d'un à l'exploitation relative is Région d'Acton : renouvellement de l'entente rels spécial de transport pour les personnes handicapées mnibus

à l'exploitation d'un service de l'entente relative spécial de transport pour les personnes handicapées renouvellement <u>w</u> **CONSIDÉRANT**

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy Secondé par Marcel Bonneau Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- accepte de verser sa quote-part au même ipalités participantes à la condition que le contribution versé que l'ensemble des municipalités participantes o accepte Québec a municipalité de Roxton Falls 무 Transports financière de base. des Ministère
- adapté serve de porte-parole auprès a municipalité de Roxton Falls accepte que la Municipalité Régionale du ministère des Transports du Québec pour le service de transport Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et jusqu'au 31 décembre 2014
 - pour La municipalité de Roxton Falls approuve les prévisions budgétaires l'année d'opération 2014 au montant de 282 949\$
 - aux usagers La municipalité de Roxton Falls approuve la tarification exigée pour l'année 2014 soit :
 - (2.75\$ / unité) 110,00\$ carte de 40 déplacements locaux
 - (3,25\$ / unité) (3,25\$ / unité) 65,00\$ carte de 20 déplacements locaux carte de 10 déplacements locaux
 - 3,50\$ déplacements locaux à l'unité ,50\$
 - 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
- à 11ans déplacements locaux à l'unité
- 0 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité ,50\$ par enfant de 0,50\$ par enfant de 0

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

de Municipalité de Roxton Falls autorise à même les fonds qénérale le versement d'une quote-part à OMNIBUS d'opération quote-part à pour l'année lent d'une 3 641,34\$ versement de au montant énérale d'administration géné RÉGION D'ACTON a 2014. municipalité

Fondation Mira Inc. : demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte publique, le vendredi 16 mai 2014

est proposé par Daniel Roy

Secondé par Pierre Dagenais

a voie publique le vendredi 16 mai 2014, aux profits de la Fondation Mira Inc. et sous a gouverne des Chevaliers de Colomb de Roxton Falls, aux intersections des rues Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une collecte sur rue Notre-Dame ō Rivière et Notre-Dame et de la lotre-Dame et du Marché et Notre-Dame et Église (autorisation du MTQ requise en plus) Notre-Dame

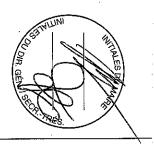
48-03-2014

MTQ : cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour interventions sur e réseau routier provincial 2014

du MTQ propose travaux d'urgence MTQ 귱 annuelle pour l'ensemble des St-Hyacinthe g services de de voirie Centre éalisés par les municipalités; <u>o</u> émettre une permission QUE CONSIDÉRANT

dans les meilleurs délais formulaire remplissant le même aviser le MTQ e municipalité, CONSIDÉRANT QU'il faut tout de par réalisée ntervention en urgence l'intervention d'une

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde Secondé par Marcel Bonneau Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit



- en cours d'année, La Municipalité du Village de Roxton Falls se porte garante du fait qu'elle pourrait moment estimé ne dépassant pas exigences routes selon les remise en état des éléments composants la route, pour reconstruire ces selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres on les normes particulières a effectuer apparaissant des travaux sur les routes de juridiction provinciale 10 000.00\$ des dans ō permis d'intervention, pour
- Autoriser la Cusson, à signer les permis nécessaires en directrice générale, Mme Julie Gagné tant que ou l'inspecteur responsable; municipal, ≤

Que la présente résolution soit valide pour une période de date de l'adoption des présentes. 12 mois à compter de <u>a</u>

Adoptée

***Mme Marie-Eve Massé reprend son siège

<u>municipalité</u> Projet de règlement #01-2014 ité de Roxton Falls : A 4, modifiant le règlement de zonage #265-2003 ADOPTION de

Préambule

49-03-2014

2003, le règlement de zonage numéro 265-2003 Considérant que le conseil de la municipalité de Roxton Falls a adopté, ์ โ တ octobre

5 191 078, actuellement partie de la zone à dominance publique numéro 304-P Considérant que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'agrandir dominance résidentielle numéro 104-P en < intégrant ਰ ᅙ

permettre, «gîte du passant» ; Considérant que dans cette le conseil désire même zone 104-P, les usages aussi modifier ledit règlement de zonage afin de «habitation communautaire» മ

la section V Considérant que le conseil peut modifier son règlement de du chapitre IV de la Loi Sur l'aménagement et l'urbanisme zonage, conformément à (L.R.Q., c.A.-

séance du conseil tenue le Considérant qu'un avis de motion a été donné 13 janvier 2014 par le conseiller Daniel Roy lors d'une

En conséquenc

Il est proposé par Lynda Cusson

Appuyé par Pierre Dagenais

décrété par ce règlement ce qui suit: Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué Ф

l itre du règlement

Article 1

de Le zonage présent règlement s'intitule «Règlement numéro 01-2014 modifiant le règlement zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls». la municipalité de Roxton Falls»

Préambule

Article 2

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci

Article 3

<u>Définitions</u> L'article 2.4 remplacement de la définition de «habitation communautaire» par celle qui suit: q règlement de zonage numéro 265-2003 est modifié par ā

Habitation communautaire

non-apparentés où, entre autres Habitation en commun où résident des ent des personnes caractéristiques, le es autonomes ou semi-autonomes repas sont préparés une



soutien de П d'encadrement de traitement, services cuisine collective. Certains service peuvent être offerts à ces personnes.

N° de résolution Articleu amotation

Grille des usages principaux et des normes

est La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du la municipalité de Roxton Falls, glement de zonage numéro 265-2003 de modifiée

- <u>ต</u> ช• par l'ajout des usages résidentiels de classe D «habitation communautaire» liste des usages autorisés dans la zone numéro 104-P ;
- à la liste des par l'ajout des usages commerciaux de classe C-2 «gîte du passant» usages autorisés dans la zone numéro 104-P

Article

an de <u>zonage</u>

zonage 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est modifié de manière o annexé et faisant partie intégrante du règlement à même une partie de la zone 304-P. grandir la zone 104-P, zonage, e plan de numéro

a modification est illustrée sur le plan numéro 01-2014 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6

Entrée en vigueur

e présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

FALLS, LE 10 MARS 2014 À ROXTON DOPTE

Julie Gagné, gma Directrice générale Et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-4654578 - M-104

Avis de motion donné le :

Premier projet de règlement adopté le : Projet de règlement transmis à la MRC le

13-01-2014 14-01-2014 14-01-2014 03-02-2014 03-02-2014 11-02-2014

Avis de l'assemblée publique de consultation donné le

ssemblée publique tenue

Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le projet de règlement adopté le

emande de participation à un référendum donné le Avis public annonçant la possibilité de faire une

Règlement transmis à la MRC le Règlement adopté le

12-02-2014 10-03-2014 11-03-2014

Éntrée en vigueur le : ≜vis d'entrée en vigueur donné le

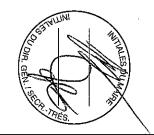
Certificat de conformité délivré par la MRC le

Adoptée

¢ADIR Inc. : versement de l'aide financière accordée pour 2014 50-03-2014

יסואסוט ופאוס וו reglement #02-2014. Fixant à 5 000\$ le montant maximal de épenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C. I-0.1) our l'année 2014;

ONSIDÉRANT QUE CADIR Inc. est un organisme à but non lucratif exploitant un bâtiment industriel locatif;



N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

par Daniel Roy

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Secondé par Richard Houde Et résolu à l'unanimité des conseillers financière à CADIR Inc., pour l'année 20 ers présents d'autoriser le 2014, au montant de 5 000 5 000\$ versement de l'aide

Adoptée

Roski Composites Inc. versement de l'aide financière accordée pour 2014

51-03-2014

CONSIDÉRANT la résolution #165-08-2013

Secondé par Pierre Dagenais PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

2014, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales. d'un montant de 25 000\$ à la compagnie Roski Composites Inc., pour l'année Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière

Adoptée

situés dans une courbe Règlement de lotissement : mandat au service d'aménagement et urbanisme de la MRC d'Acton, visant l'ajout d'une règle d'assouplissement du règlement pour les lots

52-03-2014

ďy les lots situés dans une courbe; CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier son règlement de lotissement afin prévoir une règle d'assouplissement de la norme relative à la largeur des lots pour

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC d'Acton, afin de préparer un projet de règlement visant la modification du règlement de lotissement de la Municipalité du Village de Roxton Falls, dans le but de prévoir une règle d'assouplissement des normes relatives à la largeur des lots situés dans une courbe, de façon à ce que ce Secondé par Marcel Bonneau Et résolu à l'unanimité d lot puisse avoir une largeur mesurée sur la ligne avant inférieure, à condition que

- Cette largeur hauteur de la marge de recul minimale exigée par le règlement de zonage; du terrain mesurée sur a ligne avant soit መ_ኅ
- Que la largeur mesurée sur la ligne avant ait au moins 15 m;

Que l'ensemble du terrain ait la superficie requise

Adoptée

Vitrine sur l'art : circuit d'art 2014

53-03-2014

Il est proposé par Lynda Cusson

d'Acton Proposé par Marcel Bonneau Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 100\$ afin de participer au circuit d'art Vitrine sur l'art, en collaboration avec le CLD de la région

Adoptée

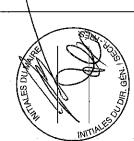
Projet de développement domiciliaire Luc l'offre d'achat à présenter à M. Richard Richard: adoption de ㅁ version finale de

54-03-2014

remise בייייים ' le projet d'offre remise à tous les élus t d'offre d'achat préparé par Me Lucie Lavallée, développement domiciliaire Luc Richard, dont con dont copie notaire a été

comme si au long retranscrite; CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat fait partie intégrante de ធ présente résolution

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite apporter une modification à l'article afin de prévoir que l'offre d'achat est conditionnelle à ce que la Municipalité réaliser le projet de développement si l'ensemble des coûts ne dépasses 500 000\$; dépassent puisse pas



de résolution u annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais Secondé par Marie-Eve Massé Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- afin de prévoir que la Municipalité pourra retirer son offre à sa seule discrétion, s'il s'avère que l'ensemble des coûts du projet de développement domiciliaire dépasse 500 000\$; Modifier l'article 5.1 1),
- Autoriser le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls, l'offre d'achat dûment modifiée en vertu de la présente résolution.

Adoptée

55-03-2014

n d'un développement domiciliaire sur ces lots, comportant une et un emprunt au montant approximatif de 500 000\$: AVIS DE Règlement #03-2014, Décrétant l'acquisition de lots appartenant à Michard et décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures nécessaires éalisation dépense MOTION

séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement #03-2014, Décrétant l'acquisition de lots appartenant à M. Luc Richard et décrétant la éalisation de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un emprunt an AVIS DE MOTION est par les présentes donné, par le conseiller Daniel Roy, qu'à une développement domiciliaire sur ces lots, comportant une dépense et un montant approximatif de 500 000\$.

Adoptée

56-03-2014

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 --- M-104

écessaires à la à la firme Les nécessaires Richard: mandat d'infrastructures SE CE d'offres pour la réalisation des travaux éalisation du développement domicilialle בענ services EXP Inc. pour enclencher le processus domíciliaire ∯ppe

des avaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du développement domiciliaire uc Richard et ce, avant d'entreprendre le processus d'approbation du règlement connaître les coûts pour la réalisation emprunt nécessaire à la réalisation de ce projet; souhaite conseil CONSIDÉRANT QUE le travaux d'infrastructures

par préparés été ö devis nécessaires ₽ T les plans QUE \$ervices EXP Inc.; ONSIDÉRANT

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Daniel Roy Et résolu à l'unanimíté des conseillers présents ce qui suit :

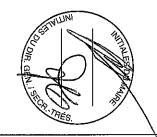
- Mandater Les Services EXP Inc., afin d'entreprendre le processus d'appel d'offres à la réalisation du d'infrastructures nécessaires développement domiciliaire Luc Richard; travaux pour la réalisation des
- Que l'adjudication du contrat pour les travaux d'infrastructures soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt nécessaire au financement global du projet de développement domiciliaire, par le MAMROT;
- Que le conseil municipal, n'ayant aucune obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues

57-03-2014

signature d'un bail de location pour autorisation pour la signal glise à Mme Carole Norris Immeuble de la Municipalité : autol le loyer situé au 37, rue de l'Église

est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houge Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de louer le loyer situé au 37, rue de Église à Mme Carole Norris, conditionnellement à ce que le CPE La Douce Couvée accepte de mettre fin à leur bail actuel pour ce local, tel qu'il a déjà été mentionné par



° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

l'organisme qui n'utilise actuellement pas cet espace ሷ a prévoit plus en avoir

Adoptée

de réfection de la route Demande d'implantation temporaire pour un plan d'asphalte en prévision des travaux

précisions sur le projet l'étude de ce point est reportée യ une séance ultérieure, le temps d'obtenir des

<u>Loisirs de Roxton Falls Inc.</u>

Une mise au point est faite au niveau des montants versés à titre d'aide financière annuelle par les municipalités et le montant versé par la CSSH comme compensation pour l'électricité.

Règlement #04-2014, modifiant règlement #03-2008, concernant la demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme tarification des

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #04-2014, modifiant règlement #03-2008, concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme

Adoptée

<u>Vélo Québec∵ passage du *Défi des Cantons de l'Est* à Roxton Falls le 6 septembre 2014</u>

59-03-2014

CONSIDÉRANT le passage et l'arrêt de l'activité cycliste Défi des Cantons Roxton Falls, le 6 septembre 2014, le tout organisé par Vélo Québec de l'Est

environ CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite organiser l'arrêt provient Falls, où près de 1 900 personnes prendront part par organiser l'arrêt prévu pour le intervalle de ω repas à 3 heures

pour qu'une personne soit attitrée pour y passer la journée et s'assurer que le tout se Jean-Baptiste, afin d'installer leur kiosque dans la cour d'école ou dans le gymnase en cas de pluie et que la direction de l'école sollicite la collaboration de la municipalité CONSIDÉRANT Qu'une approche a été faite auprès de la direction de l'école déroule dans l'ordre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais Secondé par Marcel Bonneau Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ses journaliers en voirie auprès de l'organisation personne responsable pour cette journée, qui agira à titre de personne ressource résolu Que le salaire à verser soit la rémunération prévue par la municipalité Vélo Québec et pourra s'assurer que tout se déroule dans conseillers présents de prévoir l'embauche d'une pour

Adoptée

je. O'Martha Resto Bar : demande d'autorisation pour la tenue d'une activité extérieure 22 mars 2014

Notre-Dame, consistant en une compétition de scie à chaîne; propriétaire du O'Martha Resto Bar, sur le CONSIDÉRANT ᇟ tenue ďun événement organisé terrain de l'immeuble situé au 208, rue par ≤ Simon Laplante

CONSIDÉRANT QUE cet organisation est faite à titre privée

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments être entendus à l'extérieur d'un édifice; 21 à 23 prévoient que les bruits de musique, ne doivent pas

activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23; CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser Ø tenue d'une



PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser O-Martha Resto Bar à tenir une activité extérieure qui consiste en une compétition de scie à chaîne, le 22 mars 2014, laquelle activité est susceptible de causer du bruit à l'extérieure de la limite du terrain situé au 206, rue Notre-Dame, le tout entre 11h00 et 18h00.

Adoptée

<u> ¢ERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT</u>

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décfites sont projetées par le conseil.

\$igné

evée de l'assemblée

61-03-2014

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

l est proposé par Daniel Roy Secondé par Lynda Cusson Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h55.

Adoptée

réputé avoir signé chacune des est marre *le* En signant le présent procès-verbal, résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire

Directrice générale et Secrétaire-trésorière Julie Gágné, gma